

FORMATION TRANSPORTS ANDDP

Luc Foulonneau

Février 2015

Le plan

1 Les transports pour le pèlerinage de Lourdes

Un peu d'histoire

La planification du pèlerinage

Les moyens de transports et leurs spécificités

Les trains

Accords de Lourdes

Les matériels,

le transport des malades

Les sillons catalogues

Les tarifs et assurances

La planification des trains et relation avec la SNCF

Avantages et inconvénients

Les cars

Les différents matériels

La réglementation

La Sécurité

Les assurances

Les tarifs

Avantages et inconvénients

L'avion (pour mémoire)

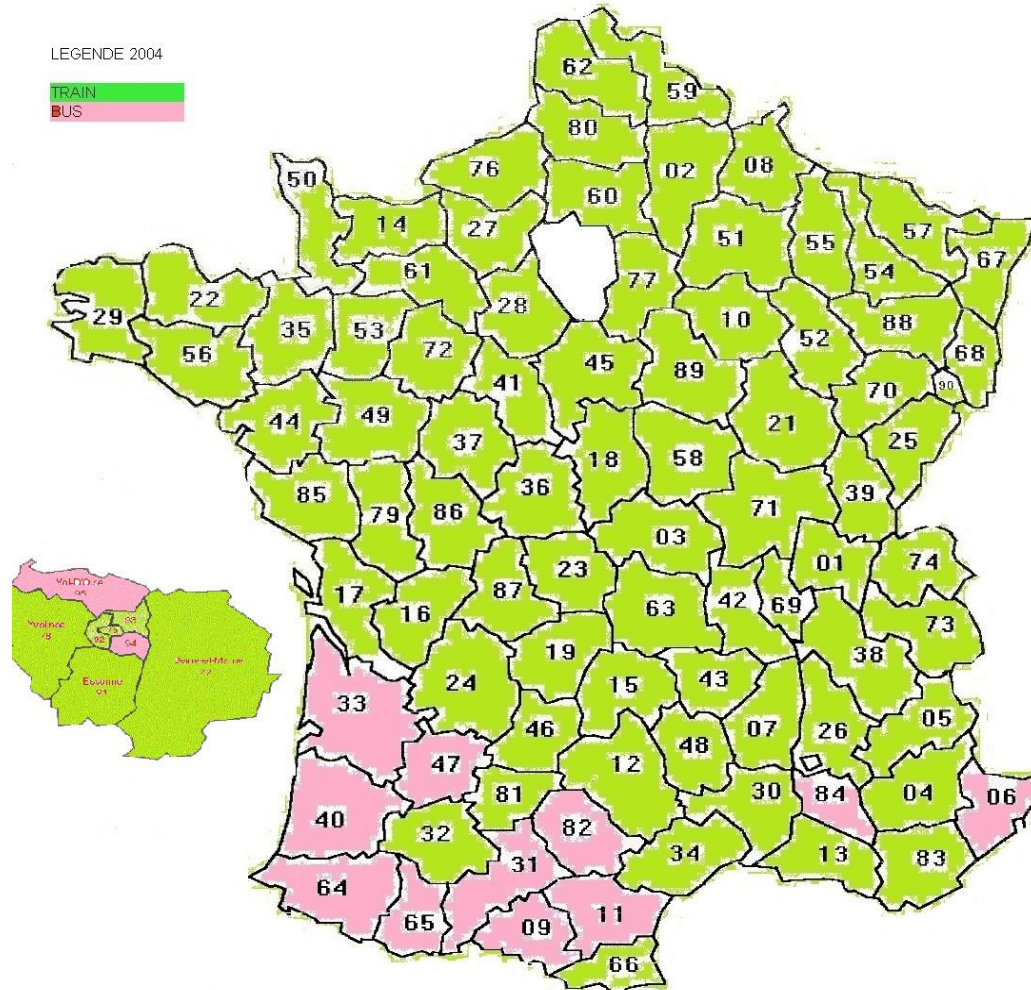
2 Le transport pour d'autres pèlerinages

Qui organise et quoi?

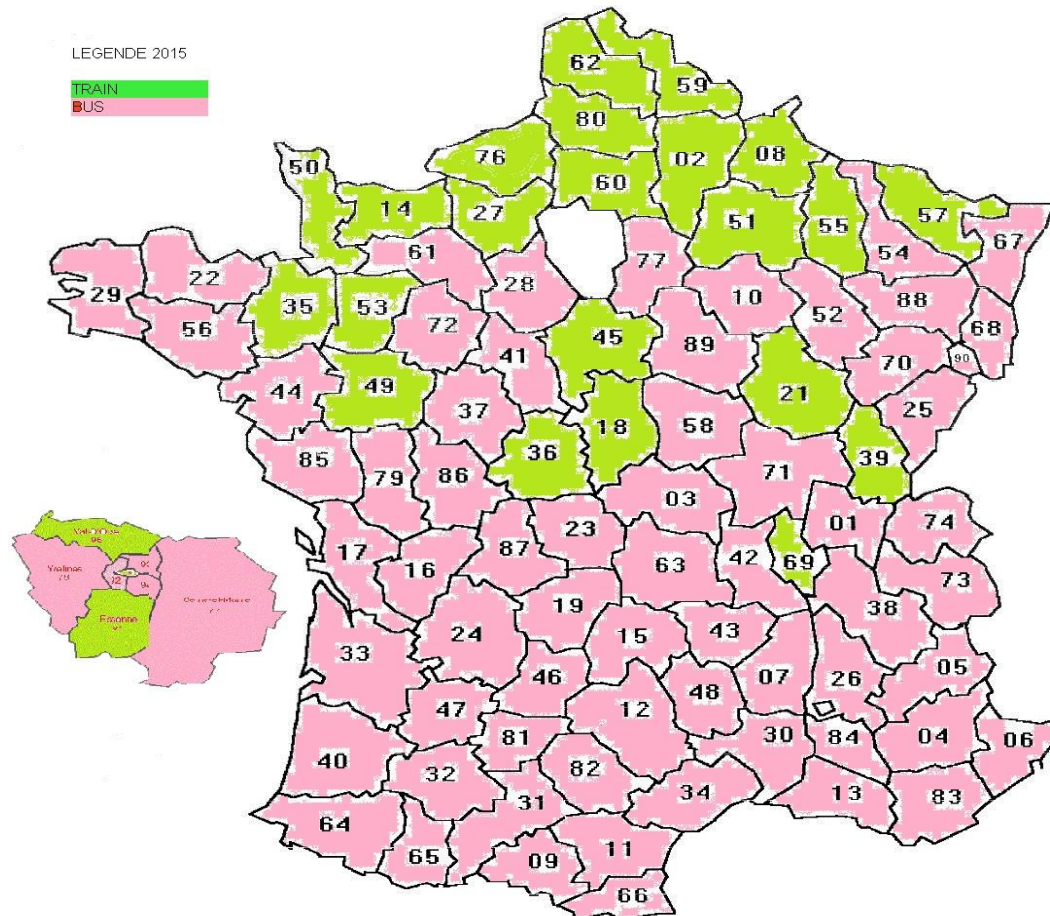
Le choix du transporteur

Questions diverses

Mode de transport pour les pèlerinages de Lourdes en 2004



Mode de transport pour les pèlerinages à Lourdes en 2015



Planification d'un pèlerinage à Lourdes

- Mars année n-2: expression des besoins sur OPAL (www.lourdes-opal.fr) pour année n.
- Octobre année n-2 : commission calendrier.
- Novembre année n-2 : envoi aux diocèses des dates retenues.
- Décembre n-2 : réponse des diocèses : acceptation ou refus.
- Janvier n-1 : nouvelle commission calendrier.
- Février n-1: bouclage définitif des dates de pèlerinage et bouclage des horaires catalogues et type de matériel.

Planification d'un pèlerinage à Lourdes : la **commission calendrier**

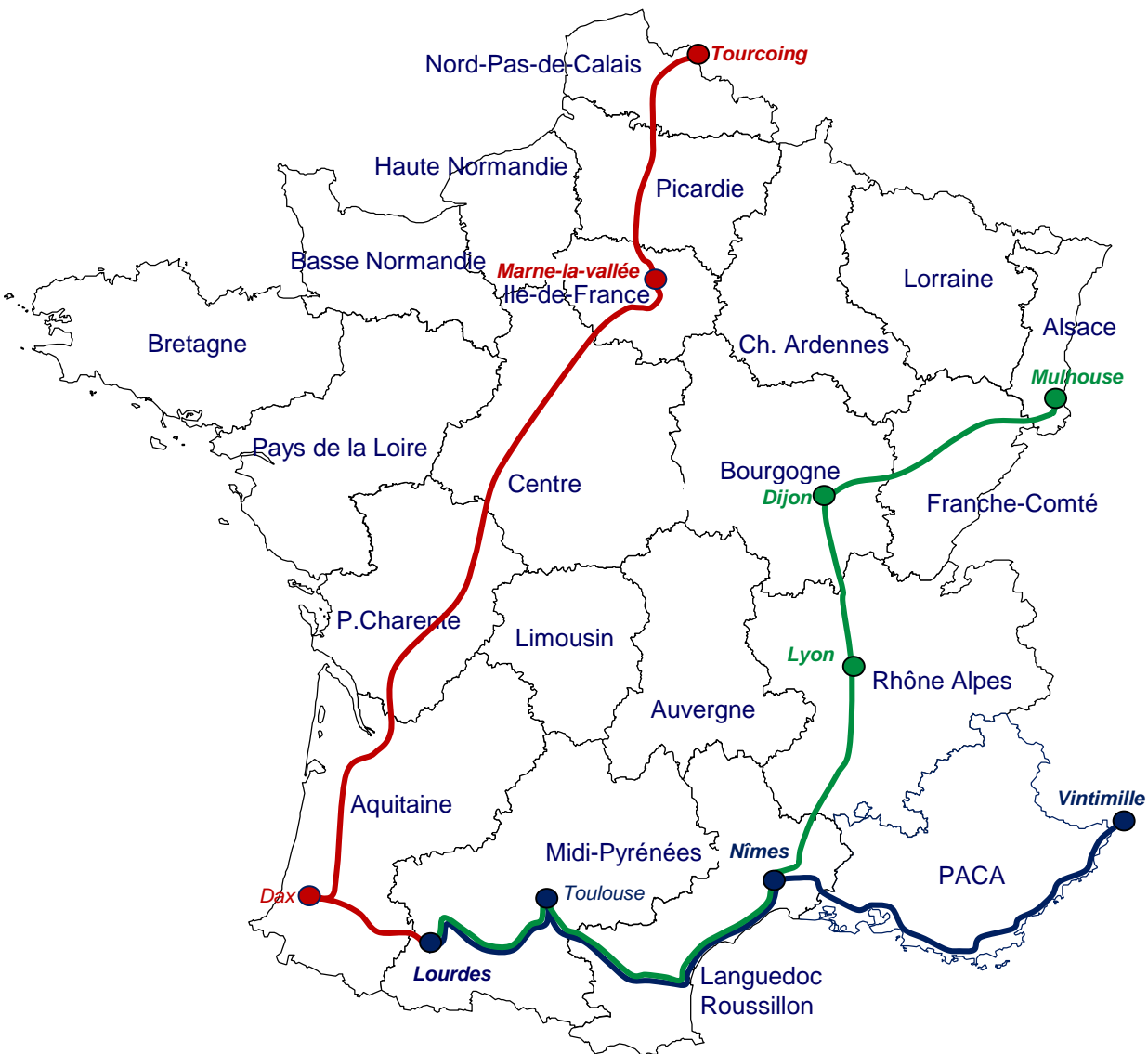
- Présidée par Mr Francis Dias directeur des Sanctuaires
- Participants:
 - 2 Représentants ANDDP
 - 1 Représentant FEDOP
 - Représentant Accueil Notre Dame
 - Représentant Saint Frai
 - Représentants SNCF et RFF
 - Représentants pèlerinages étrangers : Unitalci, ...

Le transport en train: les accords de Lourdes 2013-2017

- Arrêt progressif des trains spéciaux de pèlerinages « corail » avec ambulances à partir de 2015
- Utilisation des TGV Atlantiques et Duplex principalement
- Utilisation de sillons catalogues
- Définition des horaires 4 mois avant la circulation
- Augmentation de tarif de 3 points en plus de l'inflation ferroviaire avec per équation entre les diocèses
- Amélioration de la qualité de service malgré les très nombreux chantiers sur le réseau
- Favoriser le chainage et l'utilisation de double TGV

Les catalogues pèlerins 2015

Sillons avec régime quotidien du 1^{er} avr. au 31 oct.



Catalogue 1

Vintimille – Lourdes *Aller et Retour*

- 2 Corails de nuit
29002/3 (A) : VIN 20h09 – LD 08h11
29006/7 (G) : LD 18h38 – VIN 10h24

- 2 Corails de jour
29004/5 (L) : VIN 05h05 – LD 15h41
29008/9 (B) : LD 08h44 – VIN 20h30

Catalogue 2

Tourcoing – Lourdes *Aller et Retour*

- 2 TGV de jour :
29014/5 (T) : TG 09h29 – LD 18h38
29016 (U) : DX 17h25 – LD 18h56
29018/9 (V) : LD 09h19 – TG 17h52
29021 (W) : LD 09h47 – DX 11h02

Catalogue 3

Mulhouse – Lourdes *Aller et Retour*

- 2 TGV de jour :
29030/1 (D) : MSE 06h46 – LD 16h15
29033 (E) : TE 14h31 – LD 16h39
29034/5 (M) : LD 09h08 – MSE 18h14
29036 (N) : LD 08h52 – TE 10h40

TGV Atlantique (1 niveau)

CARACTÉRISTIQUES ET AMÉNAGEMENTS

- Composition de la rame (Unité Simple ou US):
- Rame de 10 voitures encadrées par 2 motrices. Longueur 238 m
- 3 voitures de 1^{ère} classe (N° 1 ; 2 et 3)
- 7 voitures de 2nd classe (N° 4 à 10)
- Nombre de places en 1^{ère} : 105 plus 7 strapontins.
- Nombre de places en 2nd : 354 plus 22 strapontins.
- **Total des places : 459.**
- 1 voiture bar (N° 4) mixte.
- 1 espace nurserie en voiture 9 (possibilité pour une personne valide de s'isoler pour faire un soin)
- Pas d'espace fourgon...sauf la voiture Bar
- WC standard : 12, 2 en 1^{ère} classe et 10 en 2^e classe
- Aménagements destinés aux utilisateurs de fauteuil roulant (UFR): en voiture 1
- 1 espace adapté
- 1 WC aménagé : ouverture de la porte dans les 2 sens, 2 boutons d'appels (1 haut, 1 bas) barres d'appui

TGV DUPLEX (2 niveaux)

CARACTÉRISTIQUES ET AMÉNAGEMENTS

- Composition de la rame US (unité simple) :
- 3 voitures de 1^{ère} classe (N° 1 ; 2 et 3) (salle haute et salle basse)
- 4 voitures de 2nd classe (N° 5 ; 6 ; 7 et 8) (salle haute et salle basse)
- Nombre de places en 1^{ère} : 182 plus 4 strapontins.
- Nombre de places en 2nd : 328 plus 6 strapontins.
- **Total des places : 510.**
- 1 voiture bar (N° 4) (salle haute).
- 2 espaces fourgons (un à chaque extrémité de la rame possibilité de stocker des fauteuils roulants).
- Les espaces fourgons sont accessibles par l'extérieur de la rame : la porte d'accès doit être manipulée par le chef de bord (ouverture et fermeture).
- Aménagements destinés aux utilisateurs de fauteuil roulant (UFR): en voiture 1 salle basse.
- 1 espace adapté
- 1 WC aménagé ouverture par porte coulissante 2 boutons d'appels (1 haut, 1 bas) barres d'appui.
- 1 plateforme élévatrice permettant la mise à niveau de l'accès entre le quai et la salle basse.

Aménagements pour le transport des malades en TGV



- Positionnement des kits en 1 ère classe sur les sièges en face à face.
 - Dans un **TGV Atlantique**:
 - 13 kits malades pour un TGV US (unité simple)
 - Soit 26 pour un TGV UM (Unité multiple)
 - Dans un **TGV Duplex**:
 - 5 kits malades pour un TGV US
 - soit 10 pour un UM
- 80 kits lits sont disponibles dans différents dépôts en France**







Calendrier planning Train de pèlerinages

- Septembre A-1 retour de RFF sur la commande de sillons pèlerins.
- J-120 plus de modification de la commande (sauf exception).
- J-90 précision sur la capacité contractuelle de transport fournie par la SNCF.
- J-60 fourniture d'un horaire définitif au client (sauf demande de modification faite à m-4).
- J-45 Fourniture composition des rames et schéma.

Aucune demande de modification ne sera prise en compte après J-60.

Avantages et inconvénients du train

Les plus

- Facilité de mise en œuvre
- Rapidité et confort du TGV sur les lignes LGV, adapté aux grandes distances
- Déplacement possible pour les pèlerins dans le train
- Animation globale et sonorisation par rame

Les moins

- Nécessité de remplir complètement une rame double : pas de flexibilité donc regroupement pour les petits pèlerinages
- Tarif élevé
- Transport des grands malades limité
- Quid quand le TGV ne dessert pas certains lieux!

Transport en cars

Pour Lourdes et autres pèlerinages

Le matériel

- Deux types de matériel sont utilisés pour le transport des pèlerins:
 - Des cars Grand Tourisme pour le transport des pèlerins ou hospitaliers valides
 - Des cars spéciaux dits PMR (personnes à mobilité réduite) pour le transport de personnes malades ou se déplaçant difficilement

Les cars « Grand Tourisme »

- Plusieurs cars de capacités différentes existent:
 - Cars deux essieux
 - Long maxi 13,5 m de 49 à 60 passagers
 - Cars trois essieux
 - Long maxi : 15 m jusqu'à 65 passagers
 - Cars à deux niveaux jusqu'à 70/75 passagers env.
- Possibilité de mettre une remorque

Les cars PMR

- Il existe plusieurs sortes de cars dits « PMR » (Personnes à Mobilité Réduite).

Certains sont équipés pour recevoir des fauteuils roulants mais ne disposent pas de brancards. Ils n'ont pas tous de toilettes au même niveau que les sièges.

Les « véritables cars PMR » sont équipés d'une plateforme élévatrice, de brancards, de sièges dits « royal classe » et de toilette à niveau.

Ils peuvent recevoir des fauteuils roulants.

La composition de ces cars est flexible et s'adapte à la demande.

Transport en cars PMR



Cars PMR quelle capacité?

- Il existe plusieurs longueurs de cars de 11,5m à 13,5m
- Un brancard seul occupe l'équivalent de 8 places
- Un fauteuil de malades occupe l'équivalent de 4 places normales
- Dans un car PMR on met entre 28 et 36 personnes en moyenne autour de 32 soit 16 malades et 16 hospitaliers ou 20 malades et 12 hospitaliers.

Règlementation du transport de voyageurs

- Plusieurs réglementations régissent le transport de voyageurs:
 - Le code du travail
 - La Règlementation Sociale Européenne (RSE)
- Un chronotachygraphe contrôle en permanence les temps de conduite et de travail du conducteur

Règlementation du transport de voyageurs

- **L'amplitude** (période maximale de travail journalier) est au maximum de 12h pouvant être portée à 14 heures en services occasionnels (18h pour un équipage)
- La **durée quotidienne du travail effectif** est de 10h pouvant être porté à 12 h deux fois par semaine...
- La **durée hebdomadaire de travail** ne peut excéder 48 h par semaine
- Voir pauses, repos journalier et hebdomadaire.....

Réglementation du transport de voyageurs

Résumé de la R.S.E (règlement 561/2006 du 11 avril 2007)		
Temps de conduite (maxi)		Temps de pause et repos (mini)
Continue	4H30 (4h entre 21h et 6h)	45 mn ou (15 mn + 30 mn)
journalier	9H possibilité jusqu'à 10h (2X dans la semaine)	Journalier normal 11 heures possibilité de 3h + 9h journalier réduit: de 9h à 10h59 (maxi 3 X par semaine sans récupération prévue).
Hebdomadaire	56 h (sur 6 jours en France et 12 jours si vous allez à l'étranger)	Hebdomadaire normal 45 h Réduit: de 24h à 44h59 (récupération dans les 3 semaines en un seul "bloc" et sur n'importe quel repos)
Bi-hebdo	90 h	Double équipage: 9H sur une période de 30h

Quelques règles pour le transport en cars

- La responsabilité du directeur de pèlerinage est plus importante dans le cas d'un transport en cars par rapport à un transport en train.
- Transmettre à l'autocariste un programme précis de vos besoins, avec les horaires, pauses, visites etc préparé avec Mappy ou Via Michelin et valider sa proposition
- Le choix de l'autocariste doit se faire en fonction de la fiabilité du transporteur, sa capacité à respecter les multiples réglementations qui gèrent cette activité, sa capacité à organiser des relais, des cars de différentes capacité, à sous-traiter etc.
- Le tarif le moins cher n'est sans doute pas le meilleur critère.

Quelques règles pour le transport en cars

- Les commandes de cars doivent être formalisées par écrit avec le maximum de précisions sur les lieux de rassemblement, dessertes et les horaires prévus y compris les pauses
- La liste des personnes (nom et prénom pour les majeurs) dans le car doit être adressée à la compagnie d'autocars avant le départ et être à bord du véhicule.
- Il est recommandé de :
 - Nommer un responsable par car.
 - Lui communiquer les règles et consignes élémentaires à respecter durant les différentes phases du transport et en cas d'accidents (numéro de téléphone, personne à prévenir....etc)
 - **Laisser le conducteur libre de gérer son temps.** La réglementation l'oblige à s'arrêter régulièrement au minimum toutes les 4h30 selon des formes définies.
 - Le port de la ceinture de sécurité pour les véhicules qui en sont équipés est obligatoire. Chaque passager est responsable.

Quelques règles pour le transport en cars

- Le siège à côté du conducteur est réservé à un guide, convoyeur ou conducteur mais pas à un pèlerin ou responsable
- Pour la conduite de nuit il est prudent de prévoir un deuxième conducteur ou un relais
- En matière d'assurances, le transporteur a des assurances pour les personnes transportées et responsabilité civile...à partir du moment où la personne monte dans le car.
- Pas de garantie de retard.....d'où nécessité de faire acheter le transport par un tour opérateur pour des pèlerinages avec transports en avion.....

La tarification

- Le transport de voyageurs est encore très atomisé en France.
- La taille des entreprises est essentiellement variable.
- La qualité des réponses aussi et leur précision est un élément intéressant pour qualifier le professionnalisme du transporteur.
- Un devis normal précise l'heure de départ et le lieu, les arrêts demandés, l'heure d'arrivée et le lieu .
- Pour les conduites de nuit certaines entreprises par sécurité prévoient un deuxième conducteur (payé) d'autres pas.
- Tous n'ont pas les mêmes règles de calcul
- Certains frais ne sont pas prévus

Les écarts peuvent couramment dépasser 30%

Avantage et inconvénients du transport en cars

- **Les plus:**

- La flexibilité, réactivité des transporteurs selon les besoins
- Leur adaptabilité
- Le service depuis le point de chargement jusqu'au point de dépose
- Des tarifs compétitifs
- Une certaine convivialité
- Adapté pour des distances inférieurs à 800 km env. d'autoroutes
- Cars PMR adapté pour les malades

- **Les moins**

- Pas de possibilité de se déplacer dans le car
- Moins confortable qu'une 1^{ère} classe en TGV
- Organisation de la logistique plus complexe si on veut du service
- Gourmant en responsables et animateurs
- Coût important du transport des malades et rareté des cars PMR

Le transport en avion.

- Pour Lourdes certains pèlerinages empruntent l'avion pour arriver à Tarbes/Lourdes.
- Plus généralement vous pouvez organiser des Pèlerinages avec des transports en avion.
 - Il existe plusieurs types de compagnies:
 - Les compagnies historiques : Air France/KLM/Alitalia, El- Al, Lufthansa, Emirats, Turkish Airline etc...les plus sûres mais pas les moins chères
 - Les compagnies »low-cost «
 - Pour nous qui gérons des groupes on peut distinguer deux types de compagnies:
 - Celles qui acceptent de gérer des groupes avec des tarifs groupes et des changements possibles de noms:
 - Vueling, Transavia, Volotea
 - Celles qui ne gèrent pas les groupes , avec des tarifs « variables, sans annulations ou changements de noms sauf à payer un supplément souvent dissuasif : Easyjet, Ryanair etc »,

Le transport en avion

- Il faut gérer les conditions d'annulations de la compagnie souvent 100 jours avant pour ne pas payer des pénalités
- Les horaires de lignes sont rarement disponibles plus d'un an à l'avance.
- Les compagnies « Low Cost » peuvent arrêter une ligne ou changer les jours ou horaires.....mais elles ne sont pas chères et desservent directement certaines destinations
- Attention aux surtaxes et à l'évolution des tarifs en fonction du cours du dollar et du cours du baril de pétrole

Le transport pour d'autres pèlerinages

- La direction diocésaine des pèlerinages peut opter pour plusieurs organisations possibles:
 - **Sous-traiter la totalité** de la prestation logistique à un tour opérateur. Dans ce cas c'est l'opérateur qui a la totalité de la responsabilité.
 - Sous-traiter partiellement exemple un Terre Sainte au départ de Paris .
Dans ce cas particulier, il faut demander au tour opérateur de payer la prestation de transport du lieu de départ en France à Paris . Il prendra sa marge de l'ordre de 3 à 5% mais vous serez couvert s'il y a un retard à l'arrivée à Paris.
 - **Organiser vous-mêmes la logistique.**
- Il vous appartient alors de définir vos besoins et d'estimer les temps de transport, conduite, pauses, visites etc pour soumettre un cahier des charges réaliste aux transporteurs qu'il aura pour mission de valider.

Questions libres?